



SYNDICAT NATIONAL  
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Stéphane PINTRE  
Président National

Directeur Général des Services de  
la Ville d'Antibes/Juan-les-Pins et  
de la Communauté d'agglomération  
Sophia Antipolis

Chevalier de la Légion d'honneur

Antibes, le 8 Octobre 2021

Madame Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Hôtel de Rothelin - Charolais  
101, rue de Grenelle

75007 PARIS



www.sndgct.fr

3500 adhérents - 22 partenaires nationaux



Madame la Ministre,

Vous avez engagé une réflexion sur les fonctions de secrétaire de Mairie. Les collègues qui exercent ce métier indispensable font partie, à leur échelle, de la famille des dirigeants territoriaux. Ce métier souffre en effet de difficultés qui le rendent de moins en moins attractif et qui nécessite une évolution des textes et des pratiques.

Par notre expérience de terrain et les échanges directs avec les collègues, nous avons repéré ces difficultés :

- Des agents plus âgés que la moyenne, en majorité des femmes, à temps non complet, en majorité des B (réf. : observatoire régional de l'emploi – Etude sur les secrétaires de mairie/DGS des communes en Bretagne 2019)
- Un manque de candidats du fait que :
  - ° beaucoup de personnes qui pourraient postuler sur ces emplois, imaginent avoir plus de difficultés par la polyvalence permanente du « métier »,
  - ° dans un nombre non négligeable de collectivités de petites ou très petites tailles, le poste à temps non complet est peu ou pas attractif,
  - ° beaucoup de jeunes diplômés « craignent » le phénomène d'isolement étant la (le) seul(e) référent(e) administratif sur le poste ; les autres agents étant très majoritairement d'autres filières (technique, animation...),
- Et de candidats formés.

Ces difficultés viennent particulièrement selon nous d'un défaut d'identification de ce métier. Ce défaut d'identification est aggravé par plusieurs facteurs :

- Un défaut de reconnaissance
- Un positionnement parfois inconfortable entre plusieurs postes à temps non complet
- Un défaut d'attractivité en terme de rémunération .../...

Stéphane PINTRE - DGS - Hôtel de Ville – Place Masséna – B.P. 2205  
06500 ANTIBES/JUAN-les-PINS

Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales  
158, avenue de Strasbourg - 54 000 Nancy

Tél. : 03 83 37 20 94

mob: 06 48 78 74 25

[sndgct@orange.fr](mailto:sndgct@orange.fr)



- Peu de filières de formation
- Une grande diversité selon les communes concernées
  - De grades
  - De tâches
  - De responsabilités
  - Une obligation de très grande polyvalence

**Le SNDGCT vous propose quelques réponses à l'ensemble de ces points, propres à améliorer la situation :**

- Développer des formations ciblées
- Placer les CDG comme premiers interlocuteurs pour accompagner les prises de poste
- S'appuyer sur les services des CDG d'emploi temporaire partout où cela est possible. La majorité des CDG ont ainsi développé, soit des systèmes de service professionnalisant de remplacement des secrétaires de mairie, soit un rôle d'inter-médiateur afin de solliciter dans des périmètres contraints des personnels à temps non complet pour assurer ponctuellement ou régulièrement des interventions de proximité dans d'autres communes rurales.
- Sensibiliser et former les élus pour améliorer la compréhension des rôles et fonctions des secrétaires de mairie et des responsabilités mutuelles.
- Mieux organiser la formation professionnelle en associant les CDG, le CNFPT, l'Université, les professionnels en s'appuyant sur les exemples réussis des licences professionnelles (Ex : Bretagne, Vendée, Loire, Gers...)

Ces améliorations devraient s'accompagner d'une clarification statutaire.

- Nous proposons d'établir un **statut d'emploi** simplifié, s'adressant à des catégories différentes / des cadres d'emplois différents
- Intégration par voie de détachement (titulaire ou contractuel)
- 3 grilles d'emploi :
  - Cat A
  - Cat B
  - Cat C
- Ne pas définir de strate démographique pour assurer une meilleure souplesse
- Assorties d'une NBI : actuellement de 10 à 30 points en fonction de la notion de polyvalence ou de l'exercice de la fonction dans une collectivité de moins de 2000 habitants. Cela pourrait être amélioré.
- La formalisation de la possibilité d'une délégation du Maire
- Changer le nom de Secrétaire de Mairie à Secrétaire Général : certes symbolique, cette mesure est attendue, car l'actuelle dénomination participe grandement du défaut de visibilité et d'attractivité de cette fonction.

Nous sommes prêts à mettre notre connaissance du terrain au service de cette réflexion et restons à votre disposition.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Stéphane PINTRE